



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JANVIER 2018**

L'An Deux Mille Dix Huit, le Trois Janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS – LASCOURS, se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 29/12/2017 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les CONSEILLERS MUNICIPAUX suivants :

**Présents : ADAMIEC** Pierre-Nicolas, **ALLEMAND** Jean-Charles, **AULERY** Lucien, **BEAU** Christian, **BUET** Jean-Claude, **DUBOIS** Karine  
**FIARD** Fabien, **MILLOT** Muriel, **TOULOUZE** Michel

**Absents et excusés :**

**CEZAR** Jocelyne, pouvoir donné à **ADAMIEC** Pierre-Nicolas

**COSTA** Rémy, pouvoir donné à **FIARD** Fabien

**TOULOUZE** Amandine, pouvoir donné à **TOULOUZE** Michel

**Absente :** BOUXIN Sabrina

**Secrétaire de séance :** DUBOIS Karine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé

\*\*\*\*\*

### **1. Réunions de quartier**

A partir du mois de février 2018, afin d'être toujours plus à l'écoute de la population, recevoir les idées, les attentes pour le développement du village, le Conseil Municipal a décidé d'organiser une réunion trimestrielle par quartier. Ainsi, le village a été découpé en 4 zones et ces rencontres auront ainsi lieu :

- le 3 février au Temple de Lascours
- le 5 mai au quartier de Vignaners
- le 7 juillet au quartier de la cantine
- le 3 novembre au quartier de la mairie

### **Vote à l'unanimité**

#### **2. Aménagements cœur de Lascours**

Nous sommes dans l'attente des subventions accordées au titre de la DETR de 2020. Jean-Charles Allemand se voit confier l'étude des 2 devis déjà proposés par les cabinets CEREG et GAXIEU pour les travaux de voirie et l'écoulement des eaux au cœur de Lascours. Il se charge de faire établir un troisième devis pour arrêter le choix.

### **Vote à l'unanimité**

### **3. Gestion des déchets verts**

Une solution qui apporterait un service supplémentaire aux habitants du village doit être mise en place avant l'été. Il n'est plus envisageable de stocker tous les déchets verts sur le site de la station d'épuration. La capacité en volume du tracteur de la mairie n'est pas suffisante pour porter régulièrement tous les déchets à la déchetterie de St Césaire de Gauzigan. En attendant nous envisageons un voyage sur deux par mois à la déchetterie pour limiter le stockage à la station d'épuration. Nous allons nous rapprocher d'AA pour obtenir les clés de la déchetterie afin d'optimiser l'organisation du service contrainte et restreinte par les horaires d'ouverture.

### **4. Entretien annuel des salariés**

A l'issue des entretiens chaque salarié s'est vu confier des objectifs à atteindre afin d'apporter une plus-value au service de la collectivité :

- Joel GEREVINI va devoir suivre une formation pour la conduite d'une nacelle afin de limiter le coût de fixation des installations lumineuses de Noël jusqu' alors effectuées par l'entreprise SPIE
- Luitaud Frédérique s'engage à réceptionner les appels mairie durant son temps de travail en cas de fermeture du secrétariat.
- Mireille va devoir s'investir dans la prise en charge et le suivi de certains dossiers actuellement gérés par le Maire.
- Marie Rose se verra confier l'état des lieux à l'entrée et à la sortie des salles communales louées au public.

### **5. Contrat Mickaël PASSE**

Son contrat CUI se termine en mai 2018. Il apparaît quotidiennement évident que la charge d'entretien sur la commune nécessite la présence de deux salariés. Néanmoins force est de constater que les qualifications de Mickaël PASSE et ses perspectives d'évolution ne sont pas suffisantes pour seconder Joël GEREVINI. C'est pourquoi nous décidons de ne pas lui accorder un CDI à l'issue de son CUI. Notons qu'il n'a pas démerité dans les tâches simples d'entretien qui lui ont été confiées mais beaucoup d'autres tâches qui requièrent des compétences de savoir-faire et d'autonomie ne peuvent pas lui être dévolues.

### **Vote à l'unanimité**

### **6. Achat camion pour la commune**

Cette option permettrait d'apporter une réponse au problème de l'évacuation des déchets verts. Lucien AULERY et Christian BEAU vont prospecter pour l'achat éventuel d'un camion et/ou d'un broyeur pour la commune.

### **Vote à l'unanimité**

### **7. Garderie Brignon**

La situation n'a pas évolué. Muriel MILLOT fera le point avec Caroline BARRAL dès le lundi de rentrée scolaire

### **8. Arrêt de bus Route des Vignerons**

Le dossier est en cours, nous sommes en lien avec l'unité territoriale d'Alès pour proposer une solution.

## **9. Déclaration état de catastrophe naturelle sur la commune (Période 2017)**

**Vote à l'unanimité**

## **10. Travaux cimetière**

Notre vision des aménagements à apporter au cimetière est suffisamment étayée pour nous dispenser du coût d'un bureau d'étude. Seuls les devis seront à étudier après la réalisation graphique du schéma dont nous nous chargeons.

## **11. Point AD'AP**

Un état des lieux a été réalisé en date du 20 /08/2015. Les points cruciaux étaient définis comme tels :

-Accessibilité de l'épicerie avec une partie du comptoir plus basse et la suppression du dénivelé à l'entrée. La réalisation est à l'étude.

-Accessibilité de l'agence postale réalisée avec son déplacement.

-Accessibilité du temple de Lascours réalisée dans le cadre de sa réfection

Reste la pose de pictogrammes de signalisation « handicapés » pour entrer en conformité avec les normes en vigueur.

## **12. Plan Local d'Urbanisme**

La réunion à la DTTM du 21 décembre s'est déroulée en bonne concertation et cohésion avec les différents partenaires.

Une réunion de travail sur le règlement est datée pour le mercredi 10 janvier à 18h30 en mairie.

## **13. Débat d'orientation budgétaire 2018**

Bien que nous n'ayons aucune obligation en tant que commune de moins de 3500 habitants de formaliser ce débat, nous tenons, par souci de transparence, à vous faire connaître les projets d'intérêt collectif que nous souhaitons engager. Ainsi des axes ont été retenus comme pertinents :

-l'aménagement du cimetière

-Les trottoirs route des Vignerons,

-La finalisation de l'enfouissement à Lascours,

-L'allée des marronniers à aménager pour une circulation aisée et sécurisée avec la suppression des pins et la réfection de la conduite d'eau sur ce tronçon par la même occasion,

-L'Amélioration des conditions d'accueil de la salle du foyer avec la pose de radiateurs aux normes et l'aménagement d'un comptoir bar plus adapté au service proposé pour la location.

../..

Ces différents travaux envisagés pour l'amélioration du cadre de vie vont être budgétisés par le Maire et son premier adjoint en charge de la commission finances.

## **14. Budget eau 2018, compteurs à sortir, conduite et emprunt**

En vue des travaux à réaliser sur le budget de l'eau pour 2018, compteurs à sortir de certaines habitations et conduite à changer sur l'allée des Marronniers, il conviendra de faire un léger emprunt pour étaler les charges.

## **Questions diverses**

- Le luminaire placé trop bas sur la départementale a occasionné des dommages matériels au camion de M. Malki. Ce dernier recevra la somme de 64 euros pour la réparation de ses phares placés en hauteur.
- A l'occasion des vœux de la mairie, les nouveaux arrivants présents à la cérémonie se verront remettre le livre paru suite à l'exposition photos de 2016.
- Comme à l'accoutumée, les salariés de la commune recevront une corbeille garnie.
- Pour remercier l'initiative, combien réussie, de certains résidents de notre village pour la décoration lumineuse en cette fin d'année, il a été décidé de leur remettre un lot ; L'idée est lancée en conseil de créer une dynamique en impulsant la création d'une association autour du thème de la décoration de fin d'année et pourquoi pas autour du fleurissement du village ...et encourager ainsi les initiatives futures.
- Arnaud Christophe réserve la Salle du Parc le 26 mai pour les 18 ans de sa fille.
- Sabrina Bouxin soumet, hors séance du conseil municipal, sa décision de se démettre de ses fonctions de conseillère municipale. De ce fait elle a l'obligation de se charger des démarches légales afférentes à sa décision.

**La séance est levée à 21h50**